cbn@anpei.org

De: developpement.dtcb <developpement.dt.centrebourgogne@vnf.fr>
Envoyé: lundi 12 octobre 2026 09:01
Objet: A l'attention des navigants du canal du Nivernais et de l'Yonne

A l'attention des navigants du canal du Nivernais et de l'Yonne,

Suite à la diffusion récente par voie de presse de certaines informations erronées, nous nous permettons d'apporter quelques précisions quant à l'offre de service en termes de navigation sur notre linéaire Nivernais-Yonne :

Sur la section de l'Yonne allant d'Auxerre à Villeneuve-sur-Yonne :

- **Jusqu'au 25 octobre 2026** la navigation demeure assurée dans les conditions propres à la haute saison (du lundi au dimanche, de 09h15 à 12h00 puis de 13h00 à 18h45).
- **A compter du 26 octobre et jusqu'au 13 novembre inclus,** cette même section sera uniquement ouverte à la navigation pour les professionnels et exclusivement sur demande, dans les conditions propres à la baisse saison (du lundi au vendredi, de 08h00 à 12h00 puis de 13h30 à 17h00).
- **A compter du 14 novembre**, débutera la période de chômage sur le secteur qui courra jusqu'à réouverture à la navigation en 2027.

Ces modalités sont cohérentes avec le calendrier de navigation de la section du Canal du Nivernais allant d'Auxerre à Sardy : Navigation maintenue jusqu'au 25 octobre inclus, puis navigation à la demande jusqu'au 13 novembre inclus.

A toutes fins utiles, il est rappelé que la période de chômage est différente sur la section de l'Yonne allant d'Etigny à Cannes-Écluse : elle s'étendra sur 3 semaines, du 17 octobre au 8 novembre 2026 inclus.

Bonne journée.

Direction Territoriale Centre Bourgogne
Responsable Pôle Développement
1 chemin Jacques de Baerze CS 36229 21062 Dijon Cedex
Port. : 06 1209 0164

SLOWW 2027

VNF.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité